



HAL
open science

Le pluralisme à l'UMP

Florence Haegel

► **To cite this version:**

Florence Haegel. Le pluralisme à l'UMP : Structuration idéologique et compétition interne. Florence Haegel; Florence Haegel. Partis politiques et système partisan en France, Presses de Sciences Po; Presses de Sciences Po, pp.219 - 254, 2007, 9782724610016. hal-03462021

HAL Id: hal-03462021

<https://sciencespo.hal.science/hal-03462021>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 6 / **LE PLURALISME À L'UMP**
STRUCTURATION IDÉOLOGIQUE
ET COMPÉTITION INTERNE

Florence HAEGEL

Officiellement créée lors du congrès fondateur du 17 novembre 2002, l'Union pour un mouvement populaire (UMP) devait mettre fin à la pluralité des organisations de la droite française en rassemblant ses diverses composantes dans un grand parti¹. Le refus d'une partie de l'Union pour la démocratie française (UDF) de fusionner et la revendication d'autonomie affichée, depuis lors, par François Bayrou ont partiellement réduit l'ampleur du projet. Il n'en demeure pas moins vrai que le tournant de l'unification a été pris et que l'enjeu que représente l'expression de la diversité des droites françaises se trouve désormais, et pour l'essentiel, importé à l'intérieur de l'UMP. Cette transformation récente justifie que l'on privilégie l'entrée par le pluralisme pour étudier aujourd'hui l'UMP, d'autant que cette question se trouve, au-delà du cas étudié, au cœur de toute réflexion sur le phénomène partisan.

Définie comme « un système général de représentation » de la diversité de la société, la forme moderne du pluralisme renvoie historiquement à la constitution d'associations volontaires². En tant

1. Sur l'analyse de cette fusion, voir Florence Haegel, « Faire l'union. La refondation des partis de droite après les élections de 2002 », *Revue française de science politique*, 52 (5-6), octobre-décembre 2002, p. 561-576, et « The Transformation of the French Right : Institutional Imperatives and Organizational Changes », *French Politics*, 2, 2004, p. 185-202.

2. Voir Luigi Graziano, « Le pluralisme. Une analyse conceptuelle et comparative », *Revue française de science politique*, 46 (2), avril 1996, p. 195-224.

que « sociations reposant sur un engagement (formellement) libre³ », les partis en constituent donc bien des vecteurs essentiels. Mais ils sont loin d'être en position d'exclusivité dans ce domaine puisque d'autres « sociations » (associations ou groupes d'intérêts), selon les termes de Max Weber, concourent au pluralisme. La spécificité des partis réside, en fait, dans deux de leurs caractéristiques. La première est inscrite dans la suite de la définition weberienne qui précise que les partis ont « pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir⁴ ». Ils sont donc fondamentalement marqués par la lutte du pouvoir, et le pluralisme en leur sein croise inévitablement la question de la compétition interne que génère cette lutte. La deuxième caractéristique renvoie à la nature du travail idéologique qu'ils prennent en charge : ils fabriquent de l'idéologie par des processus d'agrégation ou de hiérarchisation des divisions sociopolitiques. De ce point de vue, la question de leur pluralisme interne renvoie à celle de leurs modes de fabrication d'une forme de synthèse idéologique.

Ces deux dimensions spécifiques aux partis constitueront le cœur de ce chapitre. Dans un premier temps, l'angle d'attaque choisi pour étudier l'UMP sera justifié en rappelant l'importance de la question du pluralisme dans la réflexion sur les partis politiques et son intérêt pour l'analyse de la droite française, cette réflexion permettant de préciser les hypothèses qui fondent cette analyse. Dans un deuxième temps, les dispositifs particuliers d'institutionnalisation du pluralisme prévus à l'UMP seront analysés, ce qui conduira à repérer les sous-unités partisans. Plus largement, la troisième partie pourra alors analyser la structuration idéologique rendue visible par l'articulation de ces sous-unités et du réseau

3. Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 294.

4. Ibid.

associatif innervant le parti. Enfin, dans une quatrième partie, l'enjeu du pluralisme sera relié à la question de la compétition pour le pouvoir.

De l'enjeu du pluralisme partisan

Le choix de traiter de l'UMP à partir d'une interrogation sur le pluralisme partisan peut aisément se justifier tant du point de vue de la réflexion générale sur les partis, qu'elle soit d'ailleurs normative ou sociologique, que du point de vue plus particulier de la droite française.

Pour les partis en général

La question du pluralisme constitue une des grilles d'analyse du phénomène partisan depuis son origine⁵. D'ailleurs, les conditions historiques de l'émergence des partis sont liées à celles du pluralisme et marquées par trois transformations⁶ : le passage d'une société fondée sur des ordres et des corporations à une société fondée sur ces entités abstraites que sont les individus ; la perte d'évidence de l'unité nationale à la suite du traumatisme des guerres de religion ; la fin de l'État absolutiste et d'une autorité transcendante, et la nécessité d'établir un mode immanent de constitution de l'autorité politique, les partis constituant ces canaux « de la réglementation et de l'obligation⁷ ».

5. *C'est le choix adopté dans Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun, La Démocratie imparfaite, op. cit.*

6. *Voir Paolo Pombeni, Introduction à l'histoire des partis politiques, Paris, PUF, 1992.*

7. *Ibid., p. 23.*

On le sait, très massivement, aux États-Unis comme en Europe, les partis ont été jugés négativement. Et ce jugement était pour l'essentiel fondé sur le fait que, d'une part, ils entretenaient les divisions de l'esprit public, qu'ils mettaient en péril l'unité nationale et l'harmonie sociale, et que, d'autre part, ils privilégiaient les intérêts particuliers, ceux des groupes qu'ils représentaient ou des professionnels qui les utilisaient, et qu'ils entérinaient donc une forme de confiscation du pouvoir. L'imparfaite acceptation des partis ne s'est finalement fondée que sur leur distinction d'avec les factions, qui incarnaient alors le mal absolu face aux partis reconnus comme un mal relatif ou du moins nécessaire⁸. Mais structurellement, la manière dont ils sont jugés demeure indexée sur les deux principaux paramètres que sont l'acceptation des divisions et des conflits que celles-ci peuvent générer, et celle du principe de délégation.

Parallèlement à ces analyses normatives, les travaux de Samuel M. Lipset et Stein Rokkan et de Giovanni Sartori, chacun selon leur point de vue, ont placé le pluralisme au cœur de la réflexion. La spécificité de l'analyse de Samuel M. Lipset et Stein Rokkan⁹ tient à l'échelle et au cadre d'interprétation qu'ils proposent. Ils s'intéressent aux systèmes partisans nationaux et non aux partis pris

8. Voir Giovanni Sartori, « *Understanding Pluralism* », *Journal of Democracy*, 8 (4), octobre 1997, p. 58-69, et *Parties and Party Systems*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976 ; mais également Pierre Avril, *Essais sur les partis*, Paris, LGDG, 1986, chapitre 2.

9. Voir Samuel M. Lipset et Stein Rokkan, « *Cleavage Structures, Party System, and Voter Alignment : An Introduction* », dans Samuel M. Lipset et Stein Rokkan, *Party System and Voter Alignment. Cross-National Perspectives*, New York (N. Y.), Free Press, 1967.

individuellement en tant qu'organisations. Ils privilégient un cadre d'interprétation proprement sociologique et rapportent le pluralisme partisan à des clivages, fruits de transformations sociopolitiques de grande envergure. Ce faisant, ils ne concentrent pas leur attention sur le travail partisan de fabrication des clivages et donc sur la contribution des partis à l'élaboration, la mise en forme ou la diffusion de ces clivages.

Par contraste, le point de vue adopté par Giovanni Sartori se distingue du précédent par l'échelle d'analyse et le fait qu'il privilégie une analyse des dynamiques politiques et institutionnelles. En effet, Giovanni Sartori prend en compte les deux échelles que sont le système partisan¹⁰ et les partis en tant qu'entités organisationnelles. À l'échelle du système partisan, les partis sont des *parties* et expriment la diversité de la communauté politique. À l'échelle de chaque organisation, Giovanni Sartori reprend les termes de Samuel Eldersveld¹¹ en considérant qu'un parti est un système politique en miniature. Dès lors, on doit le considérer comme « une agrégation d'individus formant une constellation de groupes rivaux¹² ». Dans son optique, étudier le pluralisme intrapartisan conduit à s'intéresser aux sous-unités partisans et donc à la question du fractionnalisme interne. Pour distinguer les

10. Pour Giovanni Sartori, le pluralisme s'est historiquement d'abord incarné dans la division constitutionnelle des pouvoirs et le principe de « checks and balances », voir Giovanni Sartori, *Parties and Party Systems*, op. cit., p. 13.

11. « But the party is also a polity, a miniature political system », dans Samuel Eldersveld, *Political Parties : A Behavioral Analysis*, Chicago (Ill.), Rand Mc Nally, 1964, p. 1.

12. « An agregate of individuals forming a constellation of rival groups », dans Giovanni Sartori, *Parties and Party Systems*, op. cit., p. 72.

factions des tendances et des fractions¹³, Giovanni Sartori prend en compte leur degré de visibilité, autrement dit leur degré d'organisation au sein du parti, et leurs objectifs, et en particulier, la part respectivement accordée à la conquête du pouvoir et au combat idéologique¹⁴. Les vrais vecteurs du pluralisme que représentent les fractions sont, pour lui, des groupes visibles, agissant à l'intérieur du parti et porteurs d'un contenu idéologique. Toutefois, sa réflexion ne porte que très marginalement sur le contenu idéologique¹⁵, encore moins social, des divisions partisans internes. Il se concentre sur le dispositif d'institutionnalisation du pluralisme et sur le niveau d'articulation ou de désarticulation des sous-unités partisans.

Ayant déjà amorcé ailleurs¹⁶ une réflexion à partir de la perspective rokkanienne en analysant le degré de correspondance entre les divisions partisans et les clivages, c'est le cadre de Giovanni Sartori – finalement rarement utilisé – que nous adopterons ici. Du

13. Selon sa terminologie, on peut alors distinguer les tendances, caractérisées par une faible visibilité, des liens diffus et une souplesse, voire une absence, d'organisation, et les fractions, qui supposent l'établissement de liens plus forts et une forme d'action à l'intérieur du parti.

14. Cette distinction permet d'isoler les factions qui, conformément à la tradition, sont définies comme des groupes consacrés essentiellement à la conquête des postes et à la carrière d'un sous-leader.

15. Seul le critère gauche/droite est pris en compte.

16. Voir Jean Chiche, Florence Haegel et Vincent Tiberj, « La fragmentation partisane », dans Gérard Grunberg, Nonna Mayer et Paul M. Sniderman, *La Démocratie à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 203-237 ; et Florence Haegel, « Pertinence, déplacement et renouvellement des analyses en termes de clivages en France », *Revue internationale de politique comparée*, 12 (1), 2005, p. 35-45.

point de vue de la méthode d'analyse, ce choix conduit à partir des sous-unités partisans visibles pour analyser à la fois leur contenu idéologique et leurs formes d'engagement dans la compétition interne. Du point de vue théorique, l'intérêt est de considérer les partis comme des agents qui fabriquent conjointement des clivages et de l'autorité politique. Le point central est alors l'étude des phénomènes de correspondance, de brouillage ou d'ailleurs de déconnexion entre ces deux mécanismes. Idéalement – en tous les cas dans la réflexion de Giovanni Sartori –, la correspondance est souhaitable car elle donne la pleine mesure au pluralisme partisan en tant que processus démocratique qui suppose une compétition fondée sur des enjeux idéologiques pour la désignation d'une autorité partisane. En réalité, la correspondance parfaite est rare et le travail cherche alors à cerner les phénomènes qui y contreviennent.

Et pour la droite française en particulier

Le pluralisme à l'intérieur des organisations partisans renvoie au débat autour des tendances, de leurs structures, de leurs fonctions et au bout du compte de leur légitimité¹⁷. S'agissant des travaux empiriques, les cas italien¹⁸ (en particulier celui de la Démocratie chrétienne – DCI) et japonais (en particulier, celui du

17. Pour une présentation des débats, voir Frank B. Belloni et Dennis C. Beller (eds), *Factions Politics : Political Parties and Factionalism in Comparative Perspective*, Santa Barbara (Calif.), ABC-Clio, 1978.

18. Alan S. Zuckerman, *The Politics of Faction. Christian Democratic Rule in Italy*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1979 ; et Frank B. Belloni, « *Factionalism, Party System, and Italian Politics* », dans Frank B. Belloni et Dennis C. Beller (eds), *Factions Politics*, op. cit., p. 73-108.

Parti libéral-démocrate – PLD)¹⁹ ont été particulièrement étudiés, mais des études concernent également les États-Unis, l'Inde et la Grande-Bretagne. En France, les travaux sont rares et portent essentiellement sur le Parti socialiste²⁰. Alors que le jeu des tendances au sein de la droite italienne mais également britannique²¹ a finalement fait l'objet d'un certain nombre de travaux, le fonctionnement du pluralisme dans la droite française a été négligé. René Rémond a bien sûr fondé historiquement l'existence de la pluralité des traditions, légitimiste, orléaniste et bonapartiste, construites sur des invariants idéologiques et culturels ; il en a établi la traçabilité jusqu'à nos jours²². Mais rares sont ceux qui, à sa suite, se sont penchés sur l'expression institutionnelle et l'organisation de cette pluralité. Gilles Le Béguec est un de ceux qui ont

19. Voir Haruhiro Fukui, « Japan : Factionalism in a Dominant Party System », dans Frank B. Belloni et Dennis C. Beller (eds), *Factions Politics*, op. cit., p. 43-72.

20. Voir Yves Poirmeur, Contribution à l'étude du phénomène des tendances dans les partis et les syndicats : le cas français, thèse de doctorat en science politique, Université de Picardie, 1987 ; et Alistair Cole, « Factionalism, the French Socialist Party and the Fifth Republic : An Explanation of Intra-party Division », *European Journal of Political Research*, 17, 1989, p. 77-94.

21. Les travaux historiques sur le Parti conservateur se sont consacrés aux grandes divisions qui ont marqué la genèse de ce parti (protectionnisme, question irlandaise), voir Andrew Gamble, *The Conservative Nation*, Londres, Routledge, 1974. Plus récemment, les analyses ont porté sur les divisions engendrées par la question européenne, voir David Baker, Andrew Gamble et Steve Ludlam, « 1846... 1906... 1996 ? Conservative Splits and European Integration », *Political Quarterly*, 64 (4), 1993 ; John Turner, *The Tories and Europe*, Manchester, Manchester University Press, 2000.

22. René Rémond, *La Droite en France*, op. cit.

poursuivi l'analyse en s'intéressant à « l'action politique organisée²³ » de la droite au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Il nuance, en partie, la thèse d'une « incompréhension naturelle²⁴ » entre les droites et les partis. Selon lui, de véritables tentatives d'organiser les droites ont eu lieu mais elles ont été contrariées par « l'extrême difficulté à établir une correspondance stable entre les structures partisans et les courants d'opinions profondes²⁵ ». La complexité, la fluidité et l'instabilité du système d'encadrement s'accompagnaient toutefois d'un dynamisme des structures indépendantes ou adjacentes aux partis²⁶.

L'apparition d'un gaullisme partisan et gouvernemental à partir de 1958 a transformé les conditions d'expression du pluralisme à droite. Paradoxalement, la progressive transformation des organisations se réclamant du gaullisme en parti dominant pouvait aller dans le sens d'un renforcement du fractionnalisme en leur sein. En effet, l'existence d'un parti dominant, ayant une suprématie électorale et parlementaire sur ses rivaux et contrôlant non seulement la distribution des postes gouvernementaux mais également les ressources étatiques, a été reconnue comme un facteur favorable au fractionnalisme intrapartisan²⁷. Mais on peut faire l'hypothèse que

23. Gilles Le Béguet, « Le parti », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Les Droites françaises : de la révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1992, tome 2 « Rassembler », p. 13-59.

24. Ibid., p. 13.

25. Ibid., p. 17.

26. Ce point est un argument permettant de nuancer la thèse de la faiblesse historique des partis français, voir Julien Fretel et Rémi Lefebvre, « Retour sur un lieu commun historiographique : la faiblesse des partis politiques en France », communication aux journées de l'Association française de science politique, Science politique et histoire, 4-6 mars 2004.

27. Voir Frank B. Belloni et Dennis C. Beller (eds), *Factions Politics*, op. cit.

d'autres caractéristiques spécifiques au gaullisme ont freiné cette tendance. En effet, le fractionnalisme des partis dominants, tel qu'il a été analysé à travers les droites italienne et japonaise, repose sur la mainmise du parti sur l'administration, sur l'existence d'un espace de compétition partisane interne entre sous-leaders, et sur l'enracinement d'un clientélisme local implantant les factions dans la société. S'agissant du gaullisme, la personnalisation du pouvoir, le loyalisme, le caractère charismatique de l'autorité²⁸, et peut-être une forme de marginalisation du parti en tant que tel dans l'administration ont entravé ce type de fonctionnement. Toutefois, il ne faudrait pas imaginer que la cohésion et l'unité, éléments certes essentiels de la mystique gaullienne, se sont traduites miraculeusement à l'Union pour la nouvelle République (UNR). Durant les premières années de la Cinquième République, des divisions profondes ont traversé le parti, principalement sur la politique algérienne mais également sur la conception des relations entre le parti et le gouvernement. Ces divisions se sont manifestées par des conflits de tendances éclatant au grand jour²⁹, des démissions et des

28. Rappelons que l'Union pour la nouvelle République (UNR) est considérée par Angelo Panebianco comme un parti charismatique et, qu'à ce titre, elle est caractérisée par l'absence de véritables factions : « As long as the followers only recognize the leader's authority, the leading group cannot divide into factions which cut the organization vertically » (« Aussi longtemps que les partisans ne reconnaissent que l'autorité de leur leader, le groupe dominant ne peut pas être divisé en factions, lesquelles coupent l'organisation verticalement »), dans Angelo Panebianco, *Political Parties : Organization and Power*, op. cit., p. 145.

29. Comme le signale Jean Charlot : « Il ne s'est pas tenu depuis la fondation de l'UNR un seul congrès où l'élection du comité central n'ait été contestée », dans Jean Charlot, *L'UNR. Étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 217. D'ailleurs, le premier congrès de l'UNR à

exclusions, et elles ont engendré un travail disciplinaire. En dépit de cette entreprise de remise en ordre, le post-gaullisme est loin, lui aussi, d'être caractérisé par une cohésion sans faille, qu'il s'agisse de la période pompidolienne avec l'offensive des gaullistes de gauche ou durant la conquête du parti par Jacques Chirac de 1974 à 1976³⁰. Mais ces divisions se sont rarement exprimées clairement dans le cadre de la compétition interne au parti, par exemple dans la désignation des équipes dirigeantes ou l'élaboration des orientations programmatiques ; en revanche, elles éclataient lors des élections présidentielles³¹.

En 2002, trois éléments ont créé de nouvelles conditions à l'expression du pluralisme à droite. Le premier est évidemment la fusion qui a présidé à la création de l'UMP. L'agrégation des différentes organisations rend particulièrement saillante la question du mode de fabrication de la cohésion dans le parti. Le deuxième est l'introduction dans les statuts d'instruments d'expression du pluralisme. Le troisième élément est l'intensification de la compétition présidentielle et le choix de Nicolas Sarkozy de conquérir le parti et de tenter d'imposer le principe d'un règlement partisan de la candidature

Bordeaux en novembre 1959 n'avait rien à envier au plus conflictuel des congrès socialistes, avec effets de tribune, marathon de la commission des résolutions, élection contestée, etc., ibid., p. 69-75.

30. Voir Annie Collovald, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Paris, Belin, 1999.

31. En 1974, « l'appel de 44 » marque l'absence de soutien à la candidature de Jacques Chaban-Delmas d'une partie de l'Union des démocrates pour la République (UDR) menée par Jacques Chirac ; en 1981, les candidatures de Marie-France Garaud et Michel Debré concurrencent celle de Jacques Chirac ; en 1995, les candidatures de Jacques Chirac et Édouard Balladur divisent le Rassemblement pour la République (RPR).

présidentielle. Face à ces nouveaux enjeux, deux principales hypothèses peuvent être formulées. On est d'abord amené à se demander si contrairement aux droites italienne ou japonaise, qui ont récemment opéré un « passage d'une politique fondée sur le jeu des factions à une politique fondée sur la logique des alliances électorales³² », la droite française n'est pas en train d'emprunter un chemin inverse : abandonnant le système des coalitions, elle évoluerait vers une politique fondée sur les tendances. Si tel était le cas, on devrait alors réinterroger la pertinence du cadre partisan dans l'expression du pluralisme en évaluant les transformations qui sont à l'œuvre. On pourrait alors formuler une seconde hypothèse et s'attendre à ce que ces transformations se manifestent par le renforcement des instruments d'expression du pluralisme, par une visibilité accrue des divisions idéologiques à l'intérieur du parti et par une nouvelle structuration de la compétition interne dans le parti.

Les instruments d'institutionnalisation du pluralisme

Depuis 2002, nombre de clubs et d'associations, voire de courants, ont éclos dans la mouvance de l'UMP. Certains s'inscrivent dans la structure proprement partisane ; d'autres se situent à la marge. Dans la logique de Giovanni Sartori, on peut effectuer un premier repérage à partir de leur visibilité institutionnelle. À la lecture des statuts de l'UMP, on distingue différentes sous-unités

32. Aldo Di Virgilio et Junko Kato, « Factionalisme, coalitions et fragmentation politique : qu'est-ce qui a vraiment changé dans le système partisan au Japon et en Italie dans la décennie 1990 », *Revue française de science politique*, 51 (4), 2001, p. 593.

partisanes : des sous-unités locales (comités de circonscription, fédérations, etc.) et sectorielles (Jeunes populaires ou fédérations professionnelles), des « personnalités morales associées » (partis ou clubs), enfin, des courants que la terminologie officielle nomme « mouvements ». Si l'on se rappelle que le pluralisme est inséparable de l'existence d'associations volontaires et non prescrites (voir *supra*), les deux premiers types de sous-unités partisanes doivent être écartés au motif que leurs fondements sont prescrits, qu'ils renvoient, selon les cas, à des appartenances locales, bio-sociologiques ou professionnelles. Dès lors, trois instruments d'organisation du pluralisme peuvent alors être pris en compte : les clubs parlementaires, système souple d'expression et d'encadrement de la diversité parlementaire que nous n'évoquerons que rapidement³³ ; les « mouvements », formes de tendances inscrites dans les statuts mais jamais mises en œuvre ; enfin, des contrats d'association avec l'UMP qui créent une catégorie particulière, celle des « personnes morales associées », formes spécifiques d'organisation opaque et contrôlée de la pluralité intrapartisane.

Les clubs parlementaires

Le succès électoral et l'existence d'un large groupe parlementaire constituent des facteurs propices à l'expression de la diversité. Depuis 2002, la taille du groupe parlementaire et la présence de nouveaux élus à l'Assemblée nationale ont rendu utile la mise en place d'un système d'encadrement parlementaire et, logiquement, des clubs se sont créés. Les clubs n'ont pas d'existence officielle dans le parti ; ils ont, en effet, rarement de statut juridique, à la différence des clubs extraparlimentaires. Sous le parrainage, voire

33. *L'analyse des dispositifs d'encadrement et de discipline parlementaire est un objet d'étude à part entière. Voir Jean Charlot, L'UNR, op. cit.*

parfois l'initiative du président du groupe, une forme de maillage s'est instaurée. Certains clubs se fondent sur des identifications idéologiques : les Réformateurs et Génération Entreprise promeuvent les thèses libérales (voir *infra*), les Démocrates privilégient les questions institutionnelles et sociales, et les Républicains, groupe interparlementaire créé à la suite du succès du « non » au référendum sur le Traité constitutionnel européen au printemps 2005, portent les souverainistes. Parallèlement, des clubs comme La Boussole³⁴, Génération Terrain³⁵ ou le Club 3D (Démocratie, diversité, débat)³⁶ sont des groupes peu formalisés et sans contenu idéologique, accueillant de nombreux nouveaux élus. Ils s'apparentent à des structures de socialisation mais également de coordination et d'encadrement ; ils peuvent, le cas échéant, remplir également un rôle d'accélérateur des carrières des parlementaires, en particulier par la promotion au gouvernement³⁷.

Les mouvements

Étrangère à la tradition de la droite partisane gaulliste, l'institutionnalisation du pluralisme par la reconnaissance – certes fortement

34. *La Boussole, autour d'Éric Woerth, trésorier de l'UMP, a été créée après sollicitation de Jacques Barrot, président du groupe. Elle se considère comme un instrument, un relais au service du gouvernement.*

35. *Génération Terrain est un club restreint, ayant pour objectif de faire remonter les expériences de terrain au gouvernement.*

36. *Le Club 3D réunit, pour l'essentiel, des anciens élus UDF ralliés à l'UMP et des députés actuellement UDF, et se donne pour objectif de « favoriser l'émergence de passerelles entre les sensibilités de la majorité ».*

37. *À l'issue du remaniement d'avril 2004, le gouvernement Raffarin III a marqué l'entrée de huit membres de ces clubs au gouvernement.*

contrariée – de courants est progressivement devenue un enjeu au Rassemblement pour la République (RPR) puis à l'UMP. À partir de 1988 et de la deuxième défaite consécutive de Jacques Chirac, le parti est devenu un cadre d'expression du pluralisme³⁸ avec la mise en place de canaux spécifiques, tels que le vote en congrès sur des motions ou l'élection directe du leader par les adhérents. Lors de la constitution en 2002 de l'UMP, une nouvelle étape a été franchie : à l'intérieur du parti, deux instruments d'expression du pluralisme – les « mouvements » et les « personnes morales associées » – sont théoriquement prévus. À l'origine, la principale transformation introduite dans les statuts de l'UMP portait spécifiquement sur l'organisation du pluralisme par la création d'un droit de tendance, reconnu dans les statuts et le règlement intérieur. Leur mise en place, parfois présentée comme une concession aux libéraux et à leur leader, Alain Madelin, aurait impliqué une forte institutionnalisation du pluralisme, et sur ce point, les statuts de l'UMP vont d'ailleurs plus loin que ceux du Parti socialiste (PS)³⁹. Mais les

38. Voir Florence Haegel, Christine Pütz et Nicolas Sauger, « Les transformations de la démocratie dans et par les partis : l'exemple de l'UDF et du RPR », dans Pascal Perrineau, *Le Désenchantement démocratique, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003, p. 175-198.*

39. *Système de parrainage par les parlementaires, vote en congrès des adhérents sur les « déclarations de principe des mouvements candidats », reconnaissance des « mouvements » ayant recueilli plus de 10 % des suffrages exprimés, mise à la disposition de moyens matériels (locaux au siège, moyens de diffusion et de propagande), moyens financiers (dotation forfaitaire annuelle fixée par le bureau politique et dotation proportionnelle aux suffrages recueillis), possibilité de soumettre des motions au vote du Conseil national, et proportion de représentants des « mouvements » au bureau politique.*

réserve⁴⁰, les atermoiements et le refus des principaux sous-leaders d'investir ce nouveau dispositif font que l'instauration des « mouvements », après avoir été différée⁴¹, est finalement, de fait, enterrée⁴². La mise en place d'un « Forum des débats », « espace d'expression des sensibilités qui composent l'UMP », présidé par Alain Madelin, n'est en réalité qu'un espace de discussion sur le site Internet du parti.

Même si l'instauration de « mouvements » demeure une mesure populaire parmi les adhérents UMP⁴³, seuls les deux animateurs déclarés de ces éventuels « mouvements » (voir *infra*), Nicolas

40. Dès le départ, des personnalités éminentes ont rendu publique leur opposition à l'institutionnalisation du pluralisme. Nicolas Sarkozy, dans un discours aux dernières assises du RPR, le 21 septembre 2002, précise « que les fameux courants ne sont pas [pour lui] la garantie de la démocratie. D'ailleurs, avoir refusé trois formations différentes pour hériter d'autant de courants ou davantage, ce serait, de mon point de vue, cumuler les inconvénients sans les avantages ». Jérôme Monod lui aussi avait condamné les courants au motif qu'ils conduiraient inévitablement à la création d'écuries présidentielles.

41. Le 16 septembre 2003, le bureau politique ajourne l'officialisation des courants qui devaient être mis en place à l'automne 2003.

42. Lors du Conseil national du 28 novembre 2003, le report de l'instauration des mouvements après les élections européennes est approuvé par 58 % des conseillers nationaux ; « la mise en place immédiate d'une instance chargée d'animer le débat interne au sein de l'UMP » est décidée à 83,2 % des votants.

43. Les trois quarts des participants au congrès du 28 novembre 2004, interrogés dans le cadre de l'enquête menée par le Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), sont favorables à la constitution de ces mouvements.

Dupont-Aignan (Debout la République) et Rachid Kaci (La Droite libre), ont tenté une mobilisation pour l'application des statuts⁴⁴. Le détournement si rapide et si facile des nouveaux statuts témoigne plus largement de la distance aux règles qui caractérisait si fortement le RPR et qui se retrouve aujourd'hui à l'UMP. Il indique également le poids des résistances à l'institutionnalisation du pluralisme à l'intérieur du parti. Dans cette logique, le fait que la forme de l'association soit l'instrument privilégié d'organisation du pluralisme le confirme.

Les personnes morales associées

L'existence, selon la terminologie officielle, de « personnes morales associées »⁴⁵ est une tradition depuis la mutation de l'UNR en Union pour la défense de la République (UDR) en 1967⁴⁶, maintenue au RPR⁴⁷ et aujourd'hui à l'UMP. Elle s'inscrivait, à l'origine, dans un processus d'établissement d'une domination dans son camp et de « rassemblement » qui supposait l'acceptation d'une forme de double appartenance. Dans le cas de l'UMP, les

44. Voir la lettre adressée aux conseillers nationaux de l'UMP par Nicolas Dupont-Aignan et Rachid Kaci, le 26 juin 2004, et l'article de Rachid Kaci dans *Le Monde* du 22 juin 2004.

45. Selon les statuts, « sont considérées comme personnes morales associées les associations loi 1901, disposant ou non de la qualité de parti politique, ayant régulièrement demandé leur association à l'Union et dont celle-ci a été approuvée par le Conseil national de l'Union ».

46. Voir Jean Charlot, *Le Phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1970, p. 133.

47. Voir Pascal Sigoda, « Les cercles extérieurs du RPR », *Pouvoirs*, 28, 1984, p. 143-158.

« personnes morales associées » sont, pour une part, des anciennes formations politiques⁴⁸, pour une autre part des clubs ou associations loi 1901⁴⁹. La revendication d'un statut d'associé a, semble-t-il, été posée par les radicaux, attachés à préserver une forme d'autonomie. Et de fait, le Parti radical apparaît comme l'organisation associée bénéficiant de la plus grande autonomie, y compris en matière financière. En général, le lien d'association suppose l'existence d'un contrat de droit privé, les modalités de contribution de l'UMP au financement de ces associations étant l'objet principal de négociations, et donc variable selon les formations dans le cadre d'une baisse générale de l'enveloppe budgétaire allouée au financement des personnes morales associées⁵⁰. Par ailleurs, le statut d'association permet à ces organisations de garder, le cas échéant, le contrôle

48. *D'autres organisations comme le Parti radical, le Centre national des indépendants (CNI) ou le Forum des républicains sociaux animé par Christine Boutin, ont choisi l'association à l'UMP. De même, Écologie bleue est également associée à l'UMP. Elle est présidée par Patrice Hernu, fils de Charles Hernu, ancien responsable de Génération Écologie, rallié en 1997 à Force démocrate.*

49. *La Convention démocrate de Hervé de Charrette, qui accueille les anciens membres du Parti populaire pour la démocratie française (PPDF), renoue, en réalité, avec l'héritage des clubs Perspectives et réalités, le club Nation et progrès, etc.*

50. *Le budget 2004, sous la présidence d'Alain Juppé, avait alloué 5 millions d'euros aux mouvements associés à l'UMP. Le budget 2005, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, prévoit une enveloppe de 3,6 millions d'euros, selon les chiffres recueillis par Francesco Ronchi dans le cadre d'un mémoire de première année du master de recherche de Sciences Po Paris.*

de leurs adhésions⁵¹ et d'intervenir au cœur des logiques de dosage politique qui président à la répartition des postes⁵².

La non-application du dispositif initial fondé sur un droit de tendance au profit d'un dispositif fondé sur le principe d'association marque fortement les limites du pluralisme interne. En effet, l'association suppose des négociations privées et non transparentes, et débouche sur des accords particuliers et révisables. Dans un tel système, caractérisé par une très forte opacité, la direction du parti garde le contrôle et se trouve en position d'établir des relations clientélistes, dans la mesure où elle peut traiter de manière différente ses interlocuteurs. L'inscription d'un droit de tendance aurait non seulement fixé des règles objectives et publiques d'organisation du pluralisme mais aurait introduit le principe compétitif au cœur même des activités programmatiques et de répartition des postes.

La structuration idéologique de la nébuleuse UMP

Si le regard se porte, au-delà du parti en tant que tel, sur la nébuleuse politique UMP⁵³, entendue comme l'ensemble des clubs et

51. *Le statut de mouvement associé permet à ces formations de garder le contrôle des adhésions, mais l'adhésion à ces partis peut impliquer automatiquement l'adhésion à l'UMP (cas du Parti radical) ou en être dissociée (cas du CNI).*

52. *S'agissant des formations associées, cette logique de dosage est inscrite dans les statuts, qui précisent que « ces personnes morales associées sont représentées au Conseil national de l'Union et dans les instances départementales de l'Union dans des conditions fixées par le bureau politique ».*

53. *Il est plus judicieux ici d'employer cette expression de nébuleuse ou de mouvance, et non celle utilisée par Annie Kriegel à propos du PCF de « cercles extérieurs » (voir Annie*

associations liés à l'UMP, une assez simple structuration idéologique apparaît. Même si le dispositif initial qui prévoyait un droit de tendance n'a pas été appliqué, les sous-unités partisans sont plus visibles, structurées autour des trois pôles que sont les courants libéral, social et souverainiste.

Le courant libéral

Le réseau libéral, conformément à une tradition historique déjà évoquée⁵⁴, se caractérise par une multiplication des structures périphériques au parti. Même si son épine dorsale demeure les anciens de Démocratie libérale (DL), voire le réseau constitué par les Cercles libéraux d'Alain Madelin, il draine bien au-delà de cette formation. Deux clubs d'obédience libérale coexistent et souvent se chevauchent⁵⁵ sur la scène parlementaire⁵⁶. Ils représentent aujourd'hui la structure de lobbying des thèses libérales la plus active au sein du

Kriegel, Les Communistes français. Essai d'ethnographie politique, Paris, Le Seuil, 1970), dans la mesure où sont seulement analysés, dans le cadre de ce chapitre, les associations ou les clubs politiques fortement liés à l'UMP.

54. Voir Gilles Le Béguec, « Le parti », art. cité.

55. *La moitié du groupe des Réformateurs appartient également à Génération Entreprise.*

56. *Le club Génération Entreprise a été fondé en juin 2002 par deux députés ex-RPR, respectivement des Yvelines et de l'Oise, Jean-Michel Fourgous et Olivier Dassault. Il revendique une centaine de députés issus du monde de l'entreprise et, pour leur majorité, issus du RPR, et se donne pour objectif de promouvoir la culture de l'entreprise contre la « culture administrative ». Les Réformateurs (77 députés de l'UMP) sont, eux, principalement composés d'anciens de Démocratie libérale (DL) et ont pour chef de file Hervé Novelli, député d'Indre-et-Loire, délégué général de DL en 1997.*

Parlement⁵⁷. Ils ont joué un rôle d'aiguillon dans l'assouplissement des 35 heures ou la réforme, voire la suppression, de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Ils agissent par une influence sur l'agenda parlementaire, des prises de position médiatiques, par l'organisation de colloques⁵⁸ et, plus récemment, par l'intervention dans les débats internes de l'UMP⁵⁹. Ils entretiennent des liens avec un ensemble d'associations de promotion des thèses libérales : des associations anciennes, à dominante universitaire⁶⁰, des associations plus récentes fondées sur le modèle des *think tanks*⁶¹, et enfin

57. Ils mettent en avant les thèmes libéraux traditionnels : établissement d'un service minimum dans les services publics, réforme générale de la fiscalité, réforme de l'État par la refonte du statut de la fonction publique (banalisation de l'ENA, transformation du mode de recrutement des hauts responsables de l'administration, instauration d'un régime d'incompatibilité entre l'appartenance à la fonction publique et le mandat parlementaire), et la simplification réglementaire et législative, etc.

58. Les groupes des Réformateurs et de Génération Entreprise ont ainsi organisé « Les premières rencontres de la réforme » en septembre 2004.

59. Ainsi, Alain Madelin et Hervé Novelli ont cosigné une contribution dans le cadre de la convention sociale de l'UMP, les 16 et 17 mars 2005.

60. Comme l'Association pour la liberté économique et le progrès social (ALEPS).

61. Comme Héritage et progrès, assumant un travail de lobbying auprès des parlementaires UMP et dont le lobbying se développe principalement sur des thèmes comme la politique du logement, et en particulier les moyens d'accroître l'accession à la propriété (son président, Christian Julienne, a fait sa carrière professionnelle et associative dans le secteur de la construction), ou les questions de la « libéralisation » des transports. Ou comme l'Institut français pour la recherche sur les administrations publiques (IFRAP), qui s'est donné pour mission l'enquête, le contrôle et la dénonciation des abus de l'administration.

des associations davantage tournées vers la mobilisation, voire la contre-mobilisation, comme Contribuables associés, groupe classique de défense des contribuables fondé en 1990. L'association Liberté chérie, créée en mars 2001⁶², spécialisée dans la manifestation anti-grève et revendiquant une stratégie « d'agit-prop », est, elle, caractérisée par sa jeunesse. Ses positions antigouvernementales ne la situent d'ailleurs pas directement dans la mouvance de l'UMP, à tel point qu'elle s'est récemment constituée en parti concurrent sous le nom d'Alternative libérale. À l'intérieur du parti, La Droite libre reprend l'essentiel de ces thèmes et parfois ce type de répertoire d'action (mobilisation *via* Internet et blocage des sites des syndicats, par exemple), au risque parfois de conflits avec la direction de l'UMP⁶³. Elle fait également office de structure de recyclage des anciens membres de la Droite libérale-chrétienne (DLC) de Charles Millon ; Rachid Kaci, animateur de la Droite libre, militant d'ailleurs pour la réhabilitation de ce dernier.

Le courant social

Face aux ramifications du courant « libéral », celui que l'on pourrait qualifier de courant « social » n'est guère visible. Historiquement,

62. D'abord nommée *Liberté j'écris ton nom*, cette association s'est transformée en *Liberté chérie* en 2003.

63. Sous le slogan « *Ils bloquent la France, nous bloquons leur boîte mail !* », La Droite libre avait lancé, au printemps 2003, une opération pour saturer les boîtes mails du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES), de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) et de la Fédération syndicale unitaire (FSU). Ces syndicats ont référé l'association devant le Tribunal de grande instance de Paris et obtenu sa condamnation, l'avocat de l'UMP s'étant publiquement désolidarisé de cette action.

les « gaullistes de gauche » ont incarné cette tendance au sein de l'UNR puis de l'UDR⁶⁴. Organisés, attentifs à sauvegarder une certaine autonomie, dotés de sous-leaders, de journaux, attachés à la promotion d'un certain nombre de thèmes institutionnels et sociaux, au premier titre desquels se trouve bien évidemment la participation, ils constituaient bien un courant. Dans cette lignée, on trouve aujourd'hui à l'UMP, le Club Nouveau Siècle, créé en septembre 2001, revendiquant l'étiquette de « gaullistes de gauche », associé à l'UMP et animé par une équipe d'anciens ministres et parlementaires⁶⁵. Il assure une forme de travail de maintenance périphérique de la filiation gaulliste⁶⁶ et joue parfois un rôle de groupe de défense des intérêts des résistants ou des déportés⁶⁷. Il est clair que ce type de club se trouve confronté à la question du renouvellement générationnel. Son audience auprès d'une partie de la population des adhérents de l'UMP, âgée et ayant traversé tout ou

64. Voir Jean Charlot, *Le Phénomène gaulliste*, op. cit., p. 104-111.

65. *Le président d'honneur est Jean Mattéoli, ministre du Travail et de la Participation de 1979 à 1981. Le président est Philippe Dechartre, secrétaire d'État dans les gouvernements de Maurice Couve de Murville et Jacques Chaban-Delmas, et doyen du Conseil économique et social (CES) mais également secrétaire général de la Convention de la Gauche Cinquième République qui, en octobre 1966, avait réuni les « gaullistes de gauche » avant leur association à l'UDR. Le vice-président est Alain Terrenoire, ancien parlementaire et fils de Louis Terrenoire.*

66. *Par l'usage d'un ensemble de signes qui sont aujourd'hui totalement absents de la mise en scène de l'UMP : présence de témoins gaullistes, usage du terme de « compagnon », de l'emblème de la croix de Lorraine, des citations gaullistes, etc.*

67. *Le président du club a ainsi rédigé un rapport, « suite à la commande de notre ministre et compagnon Hamlaoui Mekachera », sur « l'indemnisation des enfants de déportés ».*

partie de l'histoire du gaullisme, est sans doute loin d'être négligeable. Toutefois, selon l'enquête menée lors du congrès de 2004, l'auto-identification comme « gaulliste » (à la différence d'ailleurs du terme de « souverainiste » ou de « nationaliste ») n'est pas plus fréquente chez les plus âgés.

Deux autres clubs gravitent dans cette mouvance, il s'agit de ceux de François Fillon (France.9, relancé en octobre 2002) et de Michel Barnier (Nouvelle République, fondé en mai 2003). Ces deux clubs partagent des caractéristiques communes : ils occupent des positions proches dans le spectre idéologique de l'UMP ; ils sont tous deux organisés autour de la promotion d'une personnalité ; enfin, leur implantation locale est faible. Ils sont fortement orientés vers les milieux étudiants, et plus précisément dans des sites étudiants très spécifiques (Sciences Po à Paris et en province, par exemple) et développent des activités pédagogiques. De ce point de vue, ils s'inscrivent bien dans la lignée du courant gaulliste de gauche dont Jean Charlot notait déjà la faiblesse de l'implantation militante et locale, et l'audience chez les intellectuels⁶⁸.

Le courant souverainiste

La « sensibilité souverainiste » à l'UMP a été pour la première fois incarnée par la motion « Un nouveau rassemblement pour la France », défendue par Charles Pasqua et Philippe Séguin⁶⁹ en février 1990, même si le thème européen n'y était pas aussi présent qu'aujourd'hui. Cette motion proposait, en effet, une régénération

68. Voir Jean Charlot, *Le Phénomène gaulliste*, op. cit., p. 110.

69. Voir Philippe Habert, « Les cadres du RPR : l'empire éclaté », dans *SOFRES, L'État de l'opinion*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 199-219.

du RPR par un retour à l'identité gaulliste entendue comme une réaffirmation de l'idée de rassemblement et de nation. Aujourd'hui, le souverainisme à l'UMP est essentiellement encadré par deux structures : Nation et progrès, et Debout la République. La coexistence de ces deux clubs témoigne des divisions existant au sein de cet étroit milieu partisan des « souverainistes »⁷⁰ de l'UMP. Ce milieu est largement alimenté par des anciens du Rassemblement pour la France (RPF)⁷¹ et fortement marqué par les réseaux pasquaiens⁷². Deux exemples illustrent cette concurrence. Deux motions très proches dans leur contenu ont été soumises au vote lors du Conseil national de mai 2004 consacré à l'Europe. La motion défendue par Nicolas Dupont-Aignan a recueilli 19,7 % des suffrages, celle d'Isabelle Caullery, 5,3 % des suffrages. Par ailleurs, lors du congrès de novembre 2004, à l'occasion de l'élection du

70. Ce terme de « souverainiste » n'est pas utilisé par eux, ils préfèrent s'auto-désigner comme le courant « gaulliste et républicain ».

71. La présidente de Nation et progrès est Isabelle Caullery, ancienne conseillère au cabinet de Charles Pasqua au conseil général des Hauts-de-Seine puis au ministère de l'Intérieur, élue RPF sur la liste Pasqua-Villiers en 1999. Également membre du club et élue européenne, Nicole Thomas-Mauro est une des rares dissidentes du Mouvement pour la France (MPF) (ancienne responsable de la fédération de la Marne) ayant rejoint l'UMP à sa création. Le président de Debout la République, ancien « séguiniste », a pris ses distances lorsque Philippe Séguin, alors président du RPR, s'est finalement engagé pour la ratification du Traité d'Amsterdam ; il a alors participé à la création du RPF en 1999.

72. L'importance des réseaux de Charles Pasqua se mesure au-delà de la sensibilité souverainiste puisque Rachid Kaci, fondateur de La Droite libre, en fait également partie. Responsable associatif dans les Hauts-de-Seine, il a été membre de France Plus.

président du parti, Nation et progrès, par la bouche de sa présidente – il est vrai élue des Hauts-de-Seine –, appelait à voter pour Nicolas Sarkozy alors même qu'un candidat souverainiste se présentait en la personne de Nicolas Dupont-Aignan. En rupture avec la position officielle du parti lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen, Debout la République tente, depuis, de s'autonomiser stratégiquement et financièrement de l'UMP⁷³.

Une enquête menée auprès des congressistes UMP de novembre 2004 permet de constater la consistance de ces courants au sein du parti. Une question ouverte portait sur les « sensibilité ou tradition » dont les adhérents se sentaient les plus proches, elle a été codée de deux manières différentes pour saisir à la fois le type de catégories utilisées et le courant idéologique auquel il est fait référence (voir le tableau 8).

Environ la moitié des personnes interrogées mobilisent une référence idéologique pour définir leur sensibilité ; les autres citent soit une personnalité (25,6 %), soit une organisation (21,7 %), principalement les anciens partis. Même s'il est difficile, faute de comparaison dans le temps, d'évaluer précisément l'importance de l'usage par les militants de catégories idéologiques aujourd'hui à l'UMP, le fait que la moitié des adhérents y aient recours paraît tout à fait significatif.

Si l'on tente cette fois de cerner les traditions idéologiques spontanément évoquées par les adhérents UMP, deux références dominent : le gaullisme (34,3 %) et le libéralisme (33,5 %), qui s'est progressivement imposé comme une référence idéologique centrale.

73. *L'annonce de Nicolas Dupont-Aignan d'être candidat à la présidence et de ne pas se plier à la règle des primaires internes témoigne de cette stratégie.*

En réalité, la filiation gaulliste⁷⁴ est, on le sait, difficile à définir idéologiquement. Utilisée dans le cadre partisan, elle renvoie essentiellement à une dimension sociale et nationale ou « souverainiste ». D'ailleurs, les qualificatifs « gaulliste social ou de gauche » ou « souverainiste ou nationaliste » sont cités en tant que tels par respectivement 7,6 % et 7,4 % des congressistes interrogés. Le fait que les deux références, au gaullisme et au libéralisme, soient à égalité en 2004⁷⁵ renforce l'interprétation que justifiait déjà l'analyse de la structuration idéologique des sous-groupes partisans : il existe bien dans ce parti un clivage autour de l'enjeu que constitue le libéralisme ; le mouvement va globalement dans le sens d'une affirmation de ce noyau idéologique « libéral », même s'il resterait à déterminer sa consistance en comparaison avec les autres partis de la droite européenne.

74. Voir Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », Revue française de science politique, 40 (6), décembre 1990, p. 864-878.

75. Il s'agit, par construction, d'une population qui ne comprend pas les nouveaux adhérents qui ont rejoint, depuis cette date, l'UMP, pour l'essentiel dans l'objectif de soutenir la candidature de Nicolas Sarkozy et donc sur des positions vraisemblablement libérales.

*Tableau 8 : Les sensibilités des congressistes
du 28 novembre 2004⁷⁶*

La question ouverte était formulée de la manière suivante :

« Au sein de l'UMP, de quelle sensibilité ou tradition vous sentez-vous le plus proche ? ».

Deux types de codage ont été utilisés :

Le codage 1 classe les réponses selon le type de catégories utilisées. Ont ainsi été distinguées les catégories suivantes :

- catégories idéologiques (gaulliste, libéral, à droite, etc.)
- catégorie organisationnelle (référence à des partis, des associations, des clubs)
- personnalités.

Le codage 2 classe les réponses selon le courant idéologique repérable soit par une référence explicite, soit par le positionnement de la personnalité ou de l'organisation citée. Par exemple, des réponses mentionnant Charles Pasqua, Debout la République ou le RPF ont été codées comme souverainistes.

76. *Enquête menée par Florence Faucher-King, Florence Haegel et Nicolas Sauger au congrès du Bourget du 28 novembre 2004 auprès de 836 congressistes adhérents à l'UMP. À la différence des enquêtes précédentes, celle-ci ne porte pas sur des délégués (notion qui n'a d'ailleurs plus de réalité puisque les consultations partisans internes se font au suffrage direct et impliquent l'ensemble des adhérents), mais sur des adhérents participant au congrès.*

Codage 1 par type de référence

Catégorie idéologique	48,8
Catégorie organisationnelle	21,7
Personnalité	25,6
Autres	3,9

Codage 2 par courant idéologique

Gaulliste de gauche/ gaulliste social	7,6
Gaulliste	34,3
Libéral	33,5
Souverainiste, nationaliste	7,4
Chrétien	2,5
Centriste	11,4
Autres	3,3

L'échantillon est constitué d'adhérents sans mandats électoraux (80 % d'entre eux n'ont aucun mandat électoral, 15 % sont simplement conseillers municipaux) et, pour la majorité d'entre eux, sans responsabilités partisanes (62,5 % n'ont aucune responsabilité dans le parti). Au sein de cette population, les anciens du RPR sont largement dominants (76 % des adhérents de l'UMP déclarant avoir appartenu à une autre formation sont issus du RPR, 11,4 % de DL et 7,5 % de l'UDF).

La compétition pour le pouvoir

Dans la logique de Giovanni Sartori, traiter de la question du pluralisme dans un parti suppose non seulement de s'interroger sur le degré de consistance idéologique des courants mais également sur la manière dont ils interviennent dans la compétition interne⁷⁷. Il faut alors évaluer le degré d'ouverture de la compétition puis repérer la place qu'y occupe la dimension idéologique.

La fermeture de la compétition intrapartisane

Pour mesurer ce qu'on appellerait en anglais le degré de « *competitiveness* » et que l'on pourrait traduire par « l'ouverture de la compétition », on doit prendre en compte à la fois l'existence d'une pluralité de candidats et le caractère réellement disputé de l'élection, le fait que les chances de gagner ne sont pas trop inégalement réparties. À l'aune de ces critères, on est amené à considérer que les situations de compétition n'existent que très exceptionnellement dans la droite partisane : le modèle compétitif n'y est pas (ou pas encore) enraciné⁷⁸. S'agissant de l'élection du président du parti, l'existence d'un candidat unique y a longtemps été la règle. De plus, quand des concurrents se présentent, il s'agit le plus souvent d'inconnus affichant des candidatures de témoignage

77. *La question de l'influence des courants sur l'adoption du programme ou de mesures législatives serait un autre angle d'étude possible que nous ne traiterons pas dans le cadre de ce chapitre.*

78. Voir Florence Haegel, Christine Pütz et Nicolas Sauger, « Les transformations de la démocratie dans et par les partis », art. cité.

et rarement de sous-leaders, chefs de file de courants. Si l'on considère les dernières élections à la présidence du RPR : en 1997, Philippe Séguin était le candidat unique au RPR, en 1999, la compétition était ouverte. L'élection de Michèle Alliot-Marie à la présidence du RPR en novembre 1999⁷⁹ fait bien figure d'exception pour deux raisons. D'abord, la concurrence y était réelle : son élection au second tour contre le candidat « officiel » qu'était Jean-Paul Delevoye est apparue comme une surprise. Ensuite, la présence en lice de sous-leaders tels que François Fillon ou Patrick Devedjian donnait la mesure de la réalité de la concurrence. Depuis la fondation de l'UMP, deux élections ont eu lieu (voir le tableau 9).

*Tableau 9 : La compétition pour la présidence de l'UMP
Élection d'Alain Juppé (17 novembre 2002)*

	Suffrages exprimés (en %)	Nombre de voix
Alain Juppé	79,42	37 822
Nicolas Dupont-Aignan	14,91	7 099
Rachid Kaci	3,17	1 510
Brigitte Freytag	1,70	808
Mourad Ghazli	0,80	382
Total	100	47 621

Inscrits : 164 500.

79. Rappelons qu'après avoir hésité, Nicolas Sarkozy décidait de ne pas concourir.

Élection de Nicolas Sarkozy (28 novembre 2004)

	Suffrages exprimés (en %)	Nombre de voix
Nicolas Sarkozy	85,09	60 266
Nicolas Dupont-Aignan	9,10	6 443
Christine Boutin	5,82	4 121
Total	100	70 830

Inscrits : 132 922.

Alain Juppé, en 2002, faisait face à quatre rivaux. Nicolas Sarkozy, en 2004, en affrontait deux. Mais dans les deux cas, il s'agissait de candidatures de témoignage. Les principaux sous-leaders ont, en effet, refusé de s'engager dans un combat périlleux face à des personnalités à l'autorité et aux ressources politiques bien établies. L'ouverture de la compétition était donc très limitée, les résistances « génétiques » au modèle compétitif restant vives. En fait, les sous-groupes qui pourraient être considérés comme de véritables fractions, au sens de Giovanni Sartori, ont été jusqu'à présent l'association Debout la République et La Droite libre. Ils sont tous les deux engagés dans le combat idéologique⁸⁰ et la compétition du

80. *L'importance portée au combat idéologique peut se mesurer à l'intérêt accordé à la publication d'ouvrages. Nicolas Dupont-Aignan a publié, J'aime l'Europe, je vote non, Paris, François-Xavier de Guibert, 2005 ; L'Europe va dans le mur. Elle accélère et elle klaxonne !, Paris, L'Archipel, 2004, et avec Paul-Marie Coûteaux, Ne laissons pas mourir la France, Paris, Albin Michel, 2003. Rachid Kaci a publié La République des lâches. La faillite des politiques d'intégration, Paris, Les Syrtes, 2003, et avec Alexandre Valle, Le Totalitarisme islamique. À l'assaut de la démocratie, Paris, Les Syrtes, 2002.*

pouvoir partisan, mais leur poids dans le parti est marginal. Les véritables enjeux se situaient en marge de cette compétition partisane publique. De ce point de vue, la séquence de 2007 qui s'ouvre avec l'application du principe de sélection du candidat présidentiel par les adhérents de l'UMP constitue une épreuve décisive. L'engagement d'un candidat s'inscrivant dans la continuité chiraquienne contre la rupture sarkozyste se fera-t-il dans le cadre partisan par des primaires internes ou en dehors ? Dans le premier cas, l'introduction du principe compétitif au sein du parti signifierait une véritable transformation. Et si une compétition interne se dessine, sur quels clivages se fondera-t-elle ?

Les divisions idéologiques dans la compétition partisane

Il est, en effet, utile d'analyser les clivages qui s'expriment dans la compétition intrapartisane, en considérant le fait que des sous-groupes se mobilisent et présentent des candidats comme des symptômes que ces divisions « travaillent » le parti. Théoriquement, la configuration des candidatures peut renvoyer à des divisions autour de personnes et de leurs réseaux, elle peut également mettre en jeu des divisions idéologiques ou être liée au fonctionnement même de l'organisation. Au RPR, les divisions visibles dans la compétition intrapartisane étaient d'ailleurs le plus souvent, fonctionnelles. Pour éviter le mauvais effet de candidature unique, généralement un militant peu connu (parfois même sollicité par la direction) se présentait comme porte-parole des militants, incarnant la « base » contre un centre représentant à la fois la direction et Paris. Car les dimensions territoriale et fonctionnelle se chevauchaient le plus souvent, en raison non seulement de la centralisation administrative du parti mais également de l'influence en son sein des élus de la région parisienne. De manière différente, lorsque la compétition était ouverte, comme

ce fut le cas en 1999, les divisions idéologiques qu'elle reflétait étaient difficiles à caractériser.

Depuis la création de l'UMP, on peut prudemment considérer que le mouvement va dans le sens d'une plus grande visibilité des clivages idéologiques, parallèlement à une forme d'effacement relatif du clivage fonctionnel. Par exemple, en 2002, un seul candidat, Rachid Kaci, jouait sur la dimension idéologique, les deux autres⁸¹ se posaient en porte-parole de « la base » avec une très discrète coloration idéologique : l'une teintait son discours d'une touche féministe, le second évoquait discrètement ses « origines » et sa sensibilité au thème de l'intégration⁸². En 2004, la tonalité idéologique était, cette fois, plus présente. Mais elle ne traduisait pas directement les courants visibles dans le parti dans la mesure où existaient des formes d'occultation, de brouillage ou des phénomènes de cristallisation. Ainsi, le clivage libéral/social était, en tant que tel, occulté. Très clairement, le fait que Nicolas Sarkozy rassemble 85 % des suffrages le plaçait en position d'incarner une forme de synthèse idéologique. D'ailleurs, seule la position souverainiste s'en distinguait : puisque d'après l'enquête menée auprès des congressistes, l'électorat du ticket Dupont-Aignan/Kaci ne se différençait clairement de celui de Nicolas Sarkozy que par ses réserves vis-à-vis de l'intégration européenne. Toutefois, même si le clivage sur l'intégration européenne était visible, il n'en demeurait pas moins brouillé et d'ailleurs en

81. *Brigitte Freytag et Mourad Ghazli.*

82. *La présence de deux candidats d'origine maghrébine en 2002 témoigne de la volonté de l'UMP d'afficher une meilleure représentation des minorités ethniques.*

voie de marginalisation. En effet, en 2004, l'alliance du gaulliste, républicain et souverainiste Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République) et du libéral, républicain et anti-islamiste Rachid Kaci (La Droite libre) ne se fondait pas sur l'identité de leurs positions sur l'Europe mais sur leur commune hostilité à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne et un rejet commun du « communautarisme ». Par rapport à 2002, les souverainistes n'ont d'ailleurs tiré aucun profit de cette alliance et se trouvaient en recul.

Ainsi, d'autres clivages s'étaient cristallisés dans cette compétition. On l'a évoqué, le clivage républicain/communautariste s'exprimait dans l'alliance entre Dupont-Aignan et Kaci, motivée par une réaction à la promotion par Nicolas Sarkozy des thèmes « communautaristes » (discrimination positive, refonte de la laïcité et place de la religion dans la société). La candidature de Christine Boutin, malgré son faible score, désignait d'autres possibles divisions. À travers elle, s'exprimait une dimension religieuse dont, par des observations ethnographiques, on perçoit par ailleurs qu'elle compte dans le parti, la distinction des réseaux catholiques et francs-maçons affleurant rapidement dans le travail de terrain. Mais par cette candidature, entraînent également dans la compétition interne de l'UMP un clivage rigorisme/permisivité morale et une dimension sociale s'exprimant ici sur le registre traditionaliste et compassionnel. Si bien que l'on peut considérer que la synthèse idéologique qu'incarnait Nicolas Sarkozy en 2004 laissait place à l'expression, plus ou moins nette, de divisions intrapartisanes sur la question européenne, sur l'enjeu communautariste, sur les questions d'ordre moral et social, et, plus sourdement, sur le clivage religieux. Il restera donc à observer la manière dont ces divisions seront mobilisées et reformulées dans la compétition interne, larvée ou publique, pour la sélection d'un candidat présidentiel en 2007.

L'objectif était ici de partir du cadre d'analyse élaboré par Giovanni Sartori et d'utiliser les indicateurs qu'il propose pour saisir le pluralisme intrapartisan. En conclusion, il apparaît que le pluralisme intrapartisan de la droite française est loin de correspondre au modèle sartorien tant du point de vue du degré d'institutionnalisation que de l'adéquation entre la structuration idéologique et celle de la compétition interne. Un premier élément tient au fait que les instruments d'expression du pluralisme initialement prévus ont été abandonnés au profit de liens d'association plus opaques. Un deuxième renvoie au fait que l'ouverture de la compétition interne est une exception. Les logiques de constitution et de sélection de l'autorité partisane ne correspondaient jusqu'à présent pas à un modèle compétitif et public, elles relevaient davantage de négociations non transparentes débouchant sur des accords particuliers et révisables. Toutefois, la visibilité accrue des courants idéologiques signale certaines inflexions. Certes, ces divisions idéologiques ne se traduisent pas (ou pas encore) au cœur de la concurrence ; mais elles s'expriment de plus en plus et se cristallisent souvent en réaction aux prises de position de la direction partisane. L'ensemble de ces éléments signale des transformations allant de possibles évolutions de la culture partisane par l'introduction de la compétition, voire du débat, dans un parti qui y était rétif, jusqu'à des formes de (re)structuration idéologique qui pourraient redonner au cadre partisan un rôle dans la fabrication des clivages.